

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

COMPTE RENDU de la SEANCE PLENIERE de la COMMISSION LOCALE de l'EAU du 20 octobre 2010

Lieu : Salle polyvalente de Monceaux

Siège de la Commission Locale de l'Eau
Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de ville
BP 10007
60 321 COMPIEGNE Cedex

M. Coullaré remercie les participants et ouvre la séance dans l'attente de l'arrivée de M. Marini :

Etablissement	Représentant	Présent	Absent excusé	Représenté par
Conseil Régional	Mme. Marie-Christine Guillemain	X		
Conseil Général	M. Joseph Sanguinette	X		
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA)	M. Bruno Ledrappier	X		
Syndicat des marais de Sacy	M. Raoul Cugnières	X		
Ville de Compiègne	M. Philippe Marini	X		
Commune de Pierrefonds	Mme. Michèle Bourbier	X		
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	M. Bernard Hellal		X	
ARC	M. Michel Foubert		X	
ARC	M. Eric Bertrand	X		
Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)	M. Didier Ledent	X		
CCPP	M. Hubert Doisy	X		
Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)	M. Yves Lemaire	X		
CCPS	M. José Pellé	X		
Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	M. Alain Coullaré	X		
CCPOH	Mme. Jeanine Picque	X		
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)	M. Stanislas Barthélémy	X		
CCPE	Mme. Françoise Coubard	X		
Entente Oise-Aisne	M. Charles Pouplin	X		
Parc Naturel Régional Oise-Pays de France	M. Michel Baboeuf		X	
SAUR	M. R. Vervin	X		
Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)	M. Claude Blondel	X		
Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)	M. Jacques Lavigne		X	
Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)	M. Christian Delanef	X		
Chambre d'Agriculture de l'Oise Lyonnaise des Eaux	M. Christophe Thiebaut	X		
Chambre d'Agriculture de l'Oise Lyonnaise des Eaux	M. Tacorxet	X		
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	Mme. Sandra Rimey	X		
Association Compiègne Ecologie	M. Frédéric Pysson		X	Mme. Marie-Christine Guillemain
Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF)	M. Guillaume Maréchal		X	

Université Technologique de Compiègne (UTC)	Mme. Nassima Voyneau		X	
Office National des Forêts (ONF)	M. Jérôme Jaminon	X		
Direction Départementale des Territoires (DDT)	M. Lionel Cosani	X		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	M. Jean-Paul Vorbeck	X		
Service Navigation de la Seine (SNS)	M. le Directeur		X	
Préfecture de l'Oise	M. Philippe Grégoire (Préfet de l'Oise)		X	M. Lionel Cosani
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	M. Thomas Schwab	X		
Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)	M. Philippe Papay	X		
Agence régional de la santé	M. le Directeur		X	
Total membres présents		27		

Suite à l'appel, 27 membres sont présents sur 37 au total.

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

- **Approbation du rapport d'activité 2009 et liste des avis émis par le bureau en 2010**

M. Coullaré fait la lecture du rapport d'activité et de la liste des avis émis par le bureau en 2010.

Le rapport d'activité 2009 est approuvé à l'unanimité.

- **SDAGE Seine-Normandie 2010-2015 : Présentation et conséquences sur le SAGE Oise-Aronde**

M. Papay et Mlle. Molinie présentent le SDAGE et les conséquences sur le SAGE Oise-Aronde. (La présentation est annexée au compte rendu)

M. Thiébaud : Pourquoi une augmentation de la redevance pour l'irrigation ?

M. Papay : Cette décision a été prise en Comité de Bassin. Ces ZRE sont des masses d'eau sur lesquelles l'intensité des prélèvements met en jeu l'équilibre besoins/ressources et il est prévu par le code de l'environnement d'y développer des mesures incitatives permettant de

maîtriser les risques induits par ces déséquilibres. Il est, en particulier, prévu de majorer les redevances prélèvements dans ces zones, en fonction des différents usages.

Précision de l'AESN : en 2011 pour l'AEP à 80€/1000 m³ et pour l'irrigation à 19€/1000 m³. Selon la délibération de juillet 2010, cette redevance remplace l'existante.

M. Marini : la mise en compatibilité est essentiellement un travail de procédure avec une mise à jour des références réglementaires et au nouveau SDAGE. Les études sont déjà entreprises et pourront venir alimenter le SAGE par la suite. Le calendrier prévoit la mise en compatibilité sur 2011 puis une validation devant le Comité de Bassin en 2012.

Mlle. Molinie : des informations sur la validation de la mise en compatibilité seront données prochainement lors d'un séminaire à Nanterre le 18 novembre.

En l'absence de questions supplémentaires M. Marini remercie les participants et lève la séance.